

SYNABA
CA téléphonique
Vendredi 7 Février 2020
14h-16h

Participants : Christine VEYRET-BERARD, Régis JASTREBZSKI, Jean-Christophe LESAGE, Yann MEILLAREC, Emmanuel PARENT, Marion RIGAUD, Alexis TOUSSAINT, Sébastien YVARD

Excusés : Aude EVANO, Johann PRZERWOCKA, Martin WERKMANN

Absents NE : Maxence DELACRE

En préambule, il est souligné que le code de déontologie du SYNABA n'est plus accessible sur le site internet de la FNSA. Cela sera corrigé dès que possible.

- **Approbation Compte rendu du CA du 26 novembre 2019**

Le vote est unanime pour l'adoption du compte rendu du conseil d'administration tenu le **26 novembre 2019**.

- **Bilan du salon CGLE à Rennes (29 et 30 Janvier 2020)**

Cette année, il n'y a pas eu de participation aux ateliers des adhérents SYNABA. Cela se justifie notamment par une actualité peu fournie à la suite du salon ANC à Dijon. Néanmoins, il faudra voir en amont avec les organisateurs pour s'impliquer davantage et participer concrètement à des ateliers.

Le CGLE est un salon qui connaît un vrai engouement depuis 5 ans. Pour preuve, la surface d'exposition et la fréquentation sont en hausse. (13700 participants, +10%)

Les administrateurs s'étant rendu sur place font un retour motivé sur les conférences, notamment sur la thématique de la réutilisation des eaux usées traitées. La qualité des interventions est soulignée.

Commission ANC

La commission ANC a été relancée en septembre. Issue du SNEA, elle se veut transversale, composée des membres du CA du SNEA (Daniel Flamme, Olivier Taxil, David Peralta, Nicolas Bultheel) et du SYNABA (Christine Berard, Emmanuel Parent, Alexis Toussaint). Après la première réunion, les représentants des syndicats ont constaté les intérêts convergents. 2 actions ont été décidées :

- Diffusion des adhérents SYNABA/SNEA par territoire (fait)
- Sondage vers adhérents SNEA pour faire remonter les difficultés rencontrées (retour d'expérience) (en cours)

La commission s'est réunie début novembre car une proposition de loi a été déposée par le sénateur Jérôme BASCHER (Oise) pour modifier la responsabilité de mise en conformité de l'ANC lors de la vente

d'un bien (Selon les solutions proposées, soit le vendeur en aurait la responsabilité, soit mettre une somme d'argent sous séquestre après l'établissement d'un devis). La commission a décidé d'une entrevue avec le sénateur pour lui porter une note de position de la FNSA pour faire valoir les intérêts des professionnels concernés. Cela devait se faire le jeudi 9 janvier 2020. A cause des grèves, le rendez-vous a été annulé. Une nouvelle date est en cours.

Une réunion est prévue avec les Pros de l'ANC le 25 mars à 10h. Une réunion de préparation avec les membres de la commission ANC se déroulera en amont.

- **Conditions Générales de Ventes**

Les CGV sont terminées. Elles viennent compléter un ensemble de documents contenant le devis-type, la facture-type, la médiation et le contenu d'un rapport.

Les CGV seront envoyées aux adhérents. Cela constitue un avantage et une plus-value du syndicat. Elles ne seront pas mises sur le site internet de la FNSA en accès libre.

Il faut remercier Régis Jastrebzski, Jean-Christophe Lesage et Lucie Moratille des efforts et du temps consacrés au bénéfice de tous.

Pour finaliser les CGV, elles seront soumises à Samantha Foulon (article 3) et au service juridique d'ETEN Environnement.

- **Point Agenda 2020**

Un point agenda des CA pour l'année 2020.

- 7 Avril (tel)
- 16 Juin (physique)
- 22 Septembre (tel)

- **Demandes d'adhésions**

Deux dossiers d'adhésions ont été soumis aux administrateurs du SYNABA :

- Adrien GAGNAIRE – AQUATIRIS :
 - 40% Aquatiris / 60% conventionnel et agréés (en 2019 et 2018)

Le fait que l'entreprise du demandeur soit sous l'enseigne AQUATIRIS n'est plus acceptable, au regard de l'indépendance de conception, fondement du code de déontologie du SYNABA. C'est une décision difficile pour le CA, en raison de l'appartenance historique de Martin Werkmann au SYNABA et de la grande sympathie qu'il a toujours suscitée. En effet, tout professionnel exerçant l'activité de bureau d'étude se doit d'être indépendant de tout fabricant, afin que ses prescriptions ne souffrent d'aucune contestation. L'adhésion est donc refusée, car elle pourrait remettre en cause l'objectivité même du SYNABA.

En ce sens, un courrier sera envoyé aux dirigeants d'AQUATIRIS pour leur demander des précisions sur l'éventuelle évolution du fonctionnement de leurs franchises.

En effet, si l'objectif d'AQUATIRIS est de favoriser l'activité de fabricant - installateur, comme Martin Werkmann l'a souvent évoqué et de renoncer, peu à peu, à l'activité de BE prescripteur, le SYNABA ne sera alors plus en concurrence avec les BE franchisés AQUATIRIS.

Pour illustrer ces propos, un certain nombre d'administrateurs fait état d'interventions mal vécues, entre des clients et le BE AQUATIRIS, qui intervient pour accompagner la mise en œuvre et qui, se

présentant comme BE spécialisé, semble parfois refaire l'étude après nous, puisqu'effectivement, sa compétence lui permet d'accompagner le projet de sa conception à sa mise en œuvre.

- Autre candidature, celle de Romain SOLEHAC – Il est parrainé par Alexis TOUSSAINT
 - Le dossier de demande d'adhésion est complet et ne souffre d'aucune remarque particulière. Alexis Toussaint apporte son total soutien à cette candidature. La demande est donc officiellement validée.

- **PANANC**

Le PANANC a eu lieu Lundi 20 Janvier 2020. Les travaux sont officiellement arrêtés mais nous ne connaissons pas la prochaine action du MTES à ce sujet.

Les remarques sur l'article 14 ont été rapportées au GT « Procédure d'agrément », au GT « Réglementation » via le PANANC et enfin au Comité NF Assainissement Non Collectif dont Christine Bérard est membre. Il convient, en effet, d'harmoniser les agréments avec l'article 14 de l'arrêté « Prescriptions Techniques », en cours de révision, en obtenant des professionnels fabricants, qu'ils s'engagent, dans leur agrément, sur la possibilité de rejeter, ou pas, en sortie de leur système de traitement, les EU traitées, dans un puits d'infiltration. Cela a été pris en compte par les ministères concernés.

Concernant la problématique des « 35 mètres », c'est une analyse partagée mais non retenue. Il a été proposé de participer à l'élaboration de la note technique réalisée par les professionnels pour faciliter la lecture de l'arrêté. Enfin, l'appellation de « Bureau d'études spécialisé » tout comme le caractère obligatoire de l'étude à la parcelle qu'il réalise, n'ont pas été retenues. La FNCCR interrogée, argumente notamment, que cela dévaloriserait le métier de BE car les mauvais BE, attirés par une conjoncture prometteuse, risqueraient alors de proliférer.

- **Guide des techniques de valorisation des déchets d'assainissement**

En partant du constat des contraintes réglementaires (Directive sur les nitrates, obligation de stockage, interdiction d'épandage...), il est proposé de mettre en place **une réunion de travail sur les différents process sur le devenir des boues, médias filtrants**. L'ambition est de faire un panorama du devenir de ces déchets, qui peuvent avoir une seconde « vie ». Un guide des « nouvelles » techniques de valorisation des déchets d'assainissement (boues, substrats...), selon par exemple leur impact environnemental, pourrait voir le jour.

La composition du GT « Guide des techniques de valorisation des déchets d'assainissement » est la suivante :

- Marion RIGAUD
- Christine VEYRET-BERARD
- Emmanuel PARENT
- Marie-Chantal MAUGENEST

La méthodologie est la suivante :

1. Groupe de travail Technique au sein du SYNABA puis élargi au SYFFA (Eloy Water et Premier Tech)
2. Consultation étendue à la commission ANC (SNEA : Sable de curage...)

En amont du CA, des échanges ont eu lieu avec Martin Werkmann à ce sujet. Il a rapporté que l'ENGEES a réalisé 2 projets tutorés de qualité inégale mais qui ont le mérite de poser les bases (caractérisation des sous-produits et les filières d'élimination + réglementation). Parallèlement, l'IFAA a mis en place un groupe de réflexion sur ce sujet. MW propose que ces travaux soient mis en commun au sein des Pros de l'ANC.

- Questions diverses :
 - ✓ Communication vers les institutionnels
 - Objectifs
 - Stratégie
 - Actions

Point qui sera abordé au prochain CA.

- ✓ Tarif SYNABA

Yann MEILLAREC souhaite proposer une adaptation de la première tranche (0 – 10) pour coller à la réalité des entreprises. Il est suggéré de diviser en 2 la première tranche (0 – 5 et 6 – 10). Le tarif est à discuter car cela va entraîner des modifications de l'ensemble de la grille.

Point qui sera abordé au prochain CA.

- ✓ Xavier RETIF : Problème SPANC : La présidente du SYNABA prendra contact avec l'adhérent pour apaiser la situation et trouver une sortie vers le haut. En effet, les bonnes relations avec Alexandre Decout au niveau national devraient permettre un compromis rapidement.
- ✓ Elodie LENO : Courrier DEAL/Agence de l'eau avec interdiction de rejet dans le réseau d'eaux pluviales ou le fossé.